

## Conditions Générales de Ventes de l'atelier Cizète.

### Généralités

#### Article 1

§1. Les présentes conditions générales visent à régler la relation contractuelle entre le client et Charlotte Delleur, représentante de Cizète et nommée comme telle dans ces cgv, enregistrée auprès de la Banque-Carrefour des entreprises sous le numéro 01001563897 et assujettie à la TVA au numéro BE1001563897, dont le siège social est situé à Liège.

§2. Cette dernière exerce une activité de confection et production textile (" les services ") sous la dénomination commerciale "Cizète".

#### Article 2

§1. Les présentes conditions générales sont applicables à toute commande effectuée par le client, de quelque manière que ce soit, tant en direct auprès de l'entreprise que par l'intermédiaire du site internet de Cizète (<http://www.cizete.be>). Par " client " il y a lieu d'entendre tant le client particulier que le client professionnel.

§2. En cas de demande spécifique qui ne respecterait pas les CGV présentées ici, un supplément de 20% du montant total HTVA sera ajouté à la ou aux factures.

§3. Ces conditions sont applicables tant aux ventes effectuées en Belgique qu'à l'étranger.

#### Article 3

§1. Les présentes conditions générales prévalent sur toute autre condition générale ou particulière. Elles pourront être modifiées à tout moment par Cizète. Celle-ci s'engage à en informer le client.

§2. Le client est lié par ces conditions générales dès l'apposition de sa signature sur l'offre, le devis transmis par Cizète ou dès la confirmation par mail de la commande. Par sa signature, il déclare en avoir pris connaissance et les avoir comprises.

### Obligation de moyens

#### Article 4

§1. Cizète est tenue, envers le client, d'une obligation de moyens. Cizète s'engage à mettre tout en œuvre en vue de la réalisation de la commande conformément au souhait du client. Cizète n'est cependant pas tenue de mettre en œuvre des moyens de nature disproportionnée au regard de l'objectif à atteindre.

### Documents électroniques

#### Article 5

§1. Dans le cas où l'offre ou le devis ferait l'objet d'un échange électronique (e.a. par voie d'e-mail) entre le client et Cizète, le client accepte expressément que les échanges électroniques constituent la relation contractuelle et peuvent servir de preuve à l'existence de celle-ci.

## Devis - Prix et documents contractuels

### Article 6

§1. En cas d'annulation d'une commande par le client, celui-ci est redevable d'une indemnité de 10 % de la valeur de la commande. Celle-ci peut être exigée par Cizète sans mise en demeure préalable.

§2. En cas d'annulation de la commande par Cizète, pour des raisons indépendantes de sa volonté (casse d'un outil, faillite d'un fournisseur, par exemple et sans être exhaustif), Cizète s'engage à proposer une solution de nature équivalente au client. Celui-ci est libre d'accepter ou de refuser. En cas de refus, l'acompte éventuellement versé en garantie de la commande lui sera remboursé à la hauteur de ce qui n'a pas déjà été engagé.

## Délais et modes de livraison

### Article 7

§1. L'entrée en production ou création ne commence qu'une fois l'entièreté des matériaux (tissus, mercerie, par exemple et sans être exhaustif) nécessaires sont réceptionnés par Cizète. Le client s'engage à tenir au courant Cizète de tout retard de délai. En cas de retard, Cizète ne peut en aucun cas être tenue responsable des délais de livraison non respectés.

### Article 8

§1. L'atelier Cizète ne fonctionne pas par délais de livraison. Cependant, Cizète s'engage à tout mettre en œuvre pour que la production ne dépasse pas les 6 mois. Elle n'est cependant aucunement responsable en cas de retard dans les délais pour des raisons imputables à des tiers.

§2. Le client opte pour un des modes de livraison suivant :

La livraison par un tiers transporteur ou le retrait dans l'atelier.

Sur base du mode de livraison choisie par le client, un montant forfaitaire couvrant les frais de livraison est ajouté au montant de l'offre.

Ces montants sont calculés sur base du poids des créations, des tarifs du transporteur ainsi que de l'emballage réalisé.

Par ailleurs, la responsabilité de Cizète ne peut, en aucun cas, être mise en cause lorsqu'elle ne se charge pas elle-même de la livraison. Par conséquent,

Si le client opte pour la livraison par transporteur, les risques liés au transport sont uniquement à charge du transporteur, et ce, dès le dépôt des créations à livrer auprès du transporteur ;

Si le client opte pour le retrait en personne, les risques liés au transport sont à charge du client dès la prise de possession des créations.

### Article 9

§1. En cas de défaut de conformité, et dans le cas où la relation de vente est soumise à la législation relative à la protection du consommateur, le client est tenu d'informer Cizète de l'existence de ce défaut dans un délai de 5 jours calendrier prenant cours le jour de la constatation du défaut.

§2. En cas de défaut de conformité, et dans le cas où la relation de vente ne serait pas soumise à la législation relative à la protection du consommateur, le client reconnaît expressément que les créations livrées répondent à sa commande ou à son achat et sont exemptes de tout vice apparent. Le client est tenu d'informer Cizète de tout autre vice, par écrit, endéans les 5 jours de leur découverte.

## Paiement et transfert de propriété

### Article 10

§1. Cizète reste propriétaire des créations jusqu'à paiement complet par le client de la ou des factures émises.

§2. La facture est payable endéans les 10 jours de la réception de celle-ci par le client. En cas d'envoi par courrier, la facture est présumée être réceptionnée le surlendemain de sa date d'envoi. En cas d'envoi par courrier électronique, la facture est présumée être réceptionnée le lendemain de son envoi.

§3. Toute commande facturée et non payée à l'échéance, même partiellement, sera productive d'un intérêt de plein droit et sans qu'une mise en demeure ne soit nécessaire, au taux d'intérêt légal applicable dans les transactions commerciales. En cas de retard de paiement de plus de 30 jours, le montant de la facture sera augmenté, de plein droit, de 20 %, avec un minimum de 100 € à titre de clause pénale, conventionnelle et irréductible.

§4. La totalité ou l'acompte stipulé sur la ou les a facture(s) émise(s) par Cizète payée(s) par le client détermine le début de la création ou de la production. Celui-ci est aussi déterminé par la réception de toutes fournitures nécessaires (cf Article 7). La livraison de la création ou de la production est possible seulement après le paiement dans la totalité de la ou des facture(s) émise(s).

## Propriété intellectuelle et droits d'auteur

### Article 11

§1. Les créations réalisées par Cizète dans le cadre d'une création sur mesure pour un particulier sont protégées par le droit d'auteur. Le client n'est en aucun cas, autorisé à reproduire tant à titre privé que professionnel qu'à des fins de diffusion les créations de Cizète. À défaut, Cizète se réserve le droit, de saisir les autorités judiciaires, de réclamer le paiement de droits d'auteur et le cas échéant, de dommages et d'intérêts.

§2. Après paiement des créations conformément aux présentes conditions générales, Cizète autorise le client particulier à photographier, filmer ou divulguer les créations, de quelque manière que ce soit pour autant que la mention explicite de Cizète soit reprise en tant que créateur.

§3. Concernant les productions pour des professionnels, l'atelier Cizète doit être crédité comme producteur, de la manière qui sera décidé avec le client, mail faisant preuve.

## Résolution de litiges et tribunaux compétents

### Article 12

§1. En cas de litige, la médiation entre Cizète et le client est privilégiés. Si toutefois, aucun accord n'est possible, les tribunaux compétents sont ceux de la région judiciaire du siège social de Cizète.

§2. En cas de litige relatif à une vente en ligne, ceux-ci, peuvent être réglés via la plate-forme mise en place par la Commission européenne accessible via leur site internet.

Nullité

Article 13

§1. L'éventuelle nullité d'une disposition des présentes conditions générales n'influence en rien la nullité de l'ensemble.

Application du droit belge

Article 14

§1. Toutes les dispositions non précisées dans les présentes conditions générales sont réglées par le droit belge en vigueur au moment de la conclusion du contrat.